

RCS : DAX

Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00938

Numéro SIREN : 919 547 570

Nom ou dénomination : 2L2M

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 321

Nathalie LAFOND
*Commissaire aux Comptes inscrit sur
la liste nationale rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine*
24 avenue Jean Jaurès

33150 CENON

SAS 2L2M
101 Chemin du Houdin

40660 MESSANGES

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Madame l'actionnaire unique de la SAS 2L2M,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par vous-même en date du 21 décembre 2022, concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Lise DOURTHE et Monsieur Gregory DOURTHE dans le cadre de l'augmentation du capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature, signé par les personnes physiques apporteurs concernés. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et le cas échéant, d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. *Présentation de l'opération et description des apports.*
2. *Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.*
3. *Conclusion.*

N

Téléphone : 05 56 40 43 00
Mel : n.lafond@cabinet-cgea.fr

N° SIREN : 420 929 069

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Madame Lise DOURTHE et Monsieur Gregory DOURTHE à la SAS 2L2M, vise à constituer une holding devant regrouper les activités exercées par différentes entités qu'ils détiennent ou contrôlent.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence (liens entre les sociétés)

1.2.1 Personnes physiques apporteuses

La société 2L2M va bénéficier de l'apport des titres de la SARL LES ACACIAS, actuellement détenus par :

- Madame Lise DOURTHE, demeurant 140 chemin du Houdin 40660 MESSANGES
- Monsieur Gregory DOURTHE, demeurant Unit 1, 13 Eight Avenue, Palm Beach, AUSTRALIE

1.2.2 Société bénéficiaire SAS 2L2M

La société bénéficiaire 2L2M est une société par actions simplifiée, RCS DAX 919 547 570, créée le 9 septembre 2022, au capital de 1 000 €, ayant pour objet social « *la prise de participations dans le capital social de toutes entreprises, notamment dans le secteur de l'hôtellerie de plein air..., notamment l'acquisition et l'exploitation de tous terrains de camping et de tous parcs résidentiels de loisirs sous quelque forme que ce soit...* » et son siège social 101 chemin du Houdin 40660 MESSANGES.

Elle est détenue à 100% par Madame Lise DOURTHE qui en est la présidente.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés SARL LES ACACIAS

LES ACACIAS est une société à responsabilité limitée RCS DAX 391 718 830, créée le 22 juin 1993, au capital social de 14 116.78 €, dont le siège social est sis 101 chemin du Houdin 40660 MESSANGES.

Son objet social est « la location de terrains, de caravanes et toutes activités pouvant se rattacher à l'activité de camping ».

Elle exploite le camping 3* Les Acacias situé 101 Chemin du Houdin 40660 MESSANGES.

Son capital, composé de 926 parts sociales, est détenu par :

Madame Lise DOURTHE :	693 parts
Monsieur Grégory DOURTHE :	231 parts
Madame Marie-Claire DOURTHE :	1 part
Monsieur Philippe DOURTHE :	1 part

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la SAS 2L2M décidant de l'augmentation de capital.

En raison de l'existence d'une soulte, l'apport en nature constitue d'un point de vue fiscal un apport mixte, à savoir pur et simple pour la partie de l'apport rémunéré par des titres, et onéreux pour la partie de l'apport rémunéré par une prise en charge de passif. En matière de droits d'enregistrement, cet apport donnera lieu à l'exonération pour l'apport pur et simple et au droit de 5% pour l'apport à titre onéreux.

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, les apporteurs peuvent bénéficier du report d'imposition des éventuelles plus-values dégagées à la suite de l'échange des titres respectifs de la SARL LES ACACIAS contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la SAS 2L2M.

1.3.2 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la réalisation du rapport du commissaire aux apports.

1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération des apports d'un montant net de 1 237 005 euros, il sera attribué à Madame Lise DOURTHE, 824 670 actions de 1€ de valeur nominale et à Monsieur Grégory DOURTHE, 412 335 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du titre VII du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. L'apport étant effectué par des personnes physiques, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description de l'apport

Les titres de la SARL LES ACACIAS dont l'apport est envisagé ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 1 649 340 €, soit 1 785 € par part.

Ainsi :

- 693 parts sociales de la SARL LES ACACIAS seront apportées par Madame Lise DOURTHE pour 1 237 005 €
- 231 parts sociales de la SARL LES ACACIAS seront apportées par Monsieur Grégory DOURTHE pour 412 335 €

M

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'actionnaire unique de la SAS 2L2M, Madame Lise DOURTHE sur la valeur des apports devant être effectués par elle-même et Monsieur Grégory DOURTHE.

J'ai notamment :

- échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant les événements qui ont jalonné l'année 2022 ;

- pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et de l'activité de la SARL LES ACACIAS sur l'exercice 2022 ainsi qu'un projet de bilan au 31 décembre 2022 ;

- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable.

L'apport de titres envisagé est effectué par deux personnes physiques.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts de la SARL LES ACACIAS en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Madame Lise DOURTHE et Monsieur Grégory DOURTHE des parts de la SARL LES ACACIAS, objet du présent rapport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des parts sociales représentant 99.78% du capital de la SARL LES ACACIAS.

2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

Plusieurs évènements se sont déroulés en 2022 dans la SARL LES ACACIAS.

Une réduction de capital non motivée par les pertes est intervenue le 30/03/2022 avec pour objectif de diminuer le nombre de parts de 2 associés.

La SARL LES ACACIAS a d'autre part absorbé le 12/08/2022, la SCI LES ACACIAS et a donc augmenté son capital et intégré une prime de fusion en contrepartie de l'actif foncier et immobilier relatif au camping.

Des donations de titres par les associés de la SARL LES ACACIAS sont également intervenues le 28/12/2022.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à une même évaluation des titres.

La méthode d'évaluation retenue est basée sur l'actif net comptable au 31 décembre 2021, corrigé de la plus-value latente sur le fonds de commerce, de l'actif foncier et immobilier et des effets sur la trésorerie de la réduction de capital.

Le fonds de commerce a été évalué sur la base d'un coefficient 6 de l'EBE 2021 retraité.

L'actif foncier et immobilier a été évalué dans le cadre de la fusion sur la base de l'avis de valeur établi par la société CAMPING C.E.R.I. (filiale du Crédit Agricole d'Aquitaine).

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère, basée d'une part sur :

-un fonds de commerce calculée grâce au barème fiscal du chiffre d'affaires moyen des trois dernières années

-un calcul de l'EBITDA

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 237 005 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Cenon, le 25 janvier 2023

Nathalie LAFOND



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 850	1 847	2 003	3 287	1 283-	39.05-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	234 255	169 929	64 326	44 493	19 833	44.58
	Autres immobilisations corporelles	465 454	379 042	86 412	109 607	23 196-	21.16-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 650		3 650	3 650			
Total II	707 209	550 818	156 392	161 037	4 645-	2.88-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 616		1 616	1 885	269-	14.26-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 922		5 922	981	4 942	503.93
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	80 048		80 048	80 048			
Disponibilités	450 904		450 904	359 117	91 787	25.56	
Charges constatées d'avance (3)	11 603		11 603	12 341	738-	5.98-	
Total III	550 094		550 094	454 372	95 722	21.07	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 257 303	550 818	706 485	615 409	91 076	14.80	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

M

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 638) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 638	7 638		
	Réserves				
	Réserve légale	764	764		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	467 247	433 350	33 897	7.82
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	52 445	33 897	18 548	54.72
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	528 093	475 648	52 445	11.03	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	54 029	40 270	13 758	34.16
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	36 000	33 265	2 735	8.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 691	3 954	5 737	145.10	
Dettes fiscales et sociales	68 942	55 577	13 366	24.05	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	9 115	6 695	2 420	36.16	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	615		615	
	Total IV	178 393	139 761	38 632	27.64
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		706 485	615 409	91 076	14.80

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

144 091

115 069

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	11 173		11 173	13 521	2 348-	17.36-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	331 915		331 915	276 386	55 529	20.09
Chiffre d'affaires NET	343 087		343 087	289 907	53 181	18.34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			20 000		20 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 390	1 390-	100.00-
Autres produits			94	78	17	21.42
Total des Produits d'exploitation (I)			363 182	291 375	71 807	24.64
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			6 601	7 288	687-	9.43-
Variation de stock (marchandises)			269	113-	382	337.62
Achats de matières premières et autres approvisionnements			283-	84-	199-	238.06-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			98 958	84 125	14 833	17.63
Impôts, taxes et versements assimilés			19 972	14 793	5 179	35.01
Salaires et traitements			118 580	112 060	6 520	5.82
Charges sociales			12 394	11 567	827	7.15
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			46 876	44 304	2 572	5.80
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			423	568	145-	25.54-
Total des Charges d'exploitation (II)			303 790	274 509	29 281	10.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			59 392	16 866	42 526	252.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				3-	3	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				3-	3	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 365		1 247		118	9.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 365		1 247		118	9.47
2. Résultat financier (V-VI)	1 365-		1 250-		115-	9.18-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	58 027		15 616		42 411	271.59
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 667		25 833		24 167-	93.55-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	1 667		25 833		24 167-	93.55-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			90		90-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 515		1 128		387	34.30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 515		1 218		297	24.38
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	152		24 615		24 464-	99.38-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 734		6 334		600-	9.47-
Total des produits (I+III+V+VII)	364 848		317 205		47 644	15.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	312 404		283 308		29 096	10.27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	52 445		33 897		18 548	54.72
	8 505		5 088			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable